

Image not found or type unknown



Fuite dans un logement le proprietaire ne ve rien faire

Par **boubou32_old**, le **07/12/2007** à **09:32**

bonjour j ai une infiltration des eaux de pluie dans mon appartement par le mur mais proprietaire ne veu rien faire a t il le droit

Par **leforumimmo**, le **08/12/2007** à **18:22**

Bonjour,rrnrIl faut mettre en demeure par RAR le bailleur de faire les réparation. Contactez un expert mais surtout continué à payer votre loyer.rnSi après passage de l'expert et le RAR de mise en demeure, le bailleur ne fait rien saisissez le juge qui le mettra en demeure de faire les travaux et l'obligera peut-être à vous verser une compensation. Si le juge constate que vous avez décidé vous même d'arrêté de payer le loyer il pourra aussi vous sanctionner.